Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À N.D.S.C D'ISSOUDUN LE 10 JANVIER 2018 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS	**MAIRES**
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan, mairesse suppléante
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet
NC
Initiales du secrétaire
SD

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

3. **Rencontre avec le Capitaine Simon Guay et Monsieur Carl Capistran, Sûreté du Québec, facturation des services et bilan du contrôle autoroutier;**

4. **Rencontre avec Madame Marie-Ève Lacasse, Conseillère en développement touristique, CLD de Lotbinière, Projet du Domaine du Radar;**

5. **Rencontre avec Madame Annick Pépin, coordonnatrice, Priorité Enfants Lotbinière, Bilan plan d'actions 14-17;**

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 22 novembre 2017;

7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 13 décembre 2017;

8. Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion du 1er décembre 2017;

9. Affaires courantes;
   - a) Présentation du FDT 2016-2017 et 2017-2018;
     - i. Ajustement PR6-05 ATSA;
   - b) Second appel de projets au FDT – Enveloppe 2017-2018;
   - c) Fonds d'Appui au rayonnement des régions (FARR);
   - d) Certificat de disponibilité de crédit 2018;
   - e) Rappel procédure de vente pour taxes 2018;
   - f) Résolution d'appui au Cégep de Thetford pour la reconnaissance d'un CEC dans Lotbinière au MEES;
   - g) Réno-Région – Bonification du montant;
   - h) Redistribution des redevances à l'enfouissement;
   - i) Projet d'Entente sectorielle bioalimentaire 2018-2021 –TACA;
   - j) Commentaires déposés par la MRC – Projets de règlements sur les hydrocarbures;
   - k) Présentation de la demande déposée au programme d'aide financière SUMI;
   - l) Gestion contractuelle municipale – Point d'information;
   - m) Demande d'appui RES – Projet éolien;
   - n) Demandes d'appui de la FQM;
     - i. Forum des communautés forestières;
     - ii. Financement des nouvelles responsabilités découlant de la loi 132 – Milieux humides;
   - o) Rapports des comités;

10. ***PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC***

N° de résolution ou annotation

11. Aménagement du territoire et développement local;
    a) Analyse de conformité;
    b) Adoption règlement 277-2017– Camp scout à Saint-Aapit – Modification au SADR;

12. Correspondance, présentation du résumé;

13. Comptabilité, comptes à payer;
    a) Présentation des comptes;
    b) Liste des chèques;
    c) Liste des engagements;

14. Affaires nouvelles;
    a) Engagement financier – TREMCA;
    b) Élection FQM;
    c) Demande de reconnaissance de la CDC;

15. ***PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC***

16. Levée de l'assemblée.

001-01-2018 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE **AVEC LE CAPITAINE SIMON GUAY ET MONSIEUR CARL CAPISTRAN, SÛRETÉ DU QUÉBEC, FACTURATION DES SERVICES ET BILAN DU CONTRÔLE AUTOROUTIER**

Messieurs Simon Guay, Capitaine, Patrick Tremblay, lieutenant, et Carl Capistran, responsable du poste de la SQ de Laurier-Station, présentent aux maires des explications sur la facturation 2018 pour les services de la SQ. Il est notamment question de la participation du gouvernement provincial au paiement du rattrapage salarial qui a été négocié entre les policiers et le gouvernement en 2017.

Monsieur Guay profite de l'occasion pour informer les maires que la desserte policière sur l'autoroute 20 dans la MRC, entre les kilomètres 257 et 297, s'améliorera de façon notable dans les prochaines semaines suite au rapatriement d'effectifs affectés autrefois à des postes autoroutiers.

Enfin, Monsieur Guay indique que la nouvelle entente avec la SQ devrait être signée dans les prochains mois puisque le contenu de cette entente est connu, notamment la répartition des effectifs au niveau provincial par la charge de travail.

RENCONTRE **AVEC MADAME MARIE-ÈVE LACASSE, CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CLD DE LOTBINIÈRE, PROJET DU DOMAINE DU RADAR;**

Madame Marie-Ève Lacasse du CLD de Lotbinière, accompagnée de Messieurs Richard Saint-Laurent et Gabriel Lemieux du domaine du Radar, est venue présenter un court film dressant l'histoire du développement du Mont Sainte-Marguerite. Il y est notamment question de l'avenir du domaine du Radar avec les projets majeurs qui y sont associés.

RENCONTRE **AVEC MADAME ANNICK PÉPIN, COORDONNATRICE, PRIORITÉ ENFANTS LOTBINIÈRE, BILAN PLAN D'ACTION 14-17;**

Madame Annick Pépin de Priorité enfants Lotbinière, accompagnée de Madame Claudine Chagnon du bureau coordonnateur Rayon de Soleil et de Madame Martine Turgeon du Centre Femme de Lotbinière, présente le bilan du plan d'action 2014-2017 de Priorité Enfants Lotbinière. Madame Pépin indique qu'un des plus grands enjeux pour le 0-5 ans est le langage. En ce sens, l'organisme est venu présenter l'ensemble des outils qui ont été réalisés pour venir contrer les difficultés de langage observées dans ce groupe d'âge.

002-01-2018 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 22 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 22 novembre 2017.

003-01-2018 **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 13 décembre 2017.

004-01-2018 **PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE COGESTION DU 1ER DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 1er décembre 2017.

005-01-2018 **DEMANDE DE MODIFICATION – PROJET ATSA (PR6-05)**

Attendu qu'une contribution de 15 000 $ a été réservée le 11 octobre 2017 (résolution # 276-10-2017) via le budget du FDT 2017-2018 pour le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière pour leur programme ATSA (Aide Transport Santé Aînés);

Attendu que ce projet a pour but :

- de favoriser une plus grande accessibilité aux services de santé pour les personnes aînées des 18 localités de la MRC de Lotbinière en rendant plus abordables les déplacements nécessaires pour y avoir accès;

- de diminuer le risque d'appauvrissement, lié aux coûteux déplacements pour recevoir des services de santé, par le remboursement de 75 % des frais encourus par les personnes aînées ayant des problèmes de santé nécessitant des soins médicaux offerts, entre autres, par les hôpitaux et les spécialistes situés à l'extérieur du territoire de la MRC de Lotbinière;

- de maintenir dans leur communauté les personnes aînées qui pourraient décider de déménager vers les milieux urbains en raison de leur incapacité à assumer les frais liés aux déplacements coûteux pour accéder aux services de santé qui y sont offerts;

Attendu que le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière a déposé une demande écrite le 10 novembre 2017 pour que le coût de projet soit modifié et ainsi réduire le montant payé par les bénéficiaires du projet et la contribution du FDT;

Attendu qu'une réduction du montant provenant du FDT 2017-2018 sera effectuée à la baisse (passant de 15 000 $ à 10 000 $) vu la diminution du remboursement des frais de déplacement et des montants payés par les bénéficiaires;

Attendu que le montant final réservé via le FDT 2017-2018 ne sera pas revu à la hausse malgré la hausse possible du coût de projet;

Attendu les recommandations du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'accepter la demande de modification de la contribution du FDT 2017-2018 passant de 15 000 $ à 10 000 $ pour le projet déposé au FDT 2017-2018 (PR6-05) par le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière.

006-01-2018 **FDT 2017-2018 – SECOND APPEL DE PROJETS**

Attendu que la MRC de Lotbinière a engagé quelque 40 000 $ des 140 000 $ de l'enveloppe 2017-2018 de l'appel de projets aux secteurs régionaux et structurants;

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

Attendu que des projets majeurs admissibles déposés sur l'appel de projets 2017-2018 n'ont pas été priorisés, mais pourraient l'être lors d'un prochain appel de projets;

Attendu les engagements présentés dans les prévisions budgétaires 2018 de la MRC de Lotbinière;

Attendu les recommandations du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de ne pas réaliser un second appel de projets pour le FDT 2017-2018 et d'attendre l'enveloppe 2018-2019 afin que le prochain appel de projets soit réalisé avec les nouveaux critères élaborés.

007-01-2018 **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2018**

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat de disponibilité suivant et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2018 :

Je soussigné certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2018 par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière le 22 novembre 2017 :

1. ***La rémunération des élus et les frais de déplacement (millage, repas, etc.);***
2. ***Les salaires et les frais de déplacement (millage, repas, etc..) du préfet, des employés réguliers, ainsi que les employés temporaires; et les honoraires (juge, huissier, etc.);***
3. ***Les contributions de l'employeur;***
4. ***Les frais de financement (capital et intérêt) et les frais de banque;***
5. ***Les factures de la petite caisse; et les taxes municipales;***
6. ***Les contrats et les ententes en vigueur (ex. : évaluateur agréé, enfouissement sanitaire, entretien, frais de gestion pour la cour municipale, de chargé de projet des programmes de rénovation des immeubles; compensation Saint-Flavien, etc.);***
7. ***Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que l'électricité, les timbres et le téléphone pour le fonctionnement.***

Stéphane Bergeron, directeur général

N° de résolution ou annotation

008-01-2018

APPUI AU CÉGEP DE THETFORD POUR LA RECONNAISSANCE DU CENTRE D'ÉTUDE COLLÉGIAL DE LOTBINIÈRE (CEC) AU MEES

Attendu que le Cégep de Thetford, de concert avec les milieux socio-économique et politique de Lotbinière, a mis sur pied un pôle d'enseignement supérieur à la fois apprécié par le milieu et par la clientèle, mais aussi un outil de développement d'une collectivité;

Attendu que les programmes y étant offerts ont aujourd'hui des retombées concrètes pour Lotbinière et sont le fruit d'une concertation et d'une vision de développement qui se reflètent dans la planification stratégique du Cégep de Thetford et de la MRC de Lotbinière;

Attendu que l'évolution du Campus de Lotbinière a été rapide, excédant même les scénarios les plus optimistes;

Attendu que cette évolution confirme que les conditions d'implantation d'un centre d'étude collégiale sont remplies, et que l'avenir s'annonce prometteur pour ce qui est d'assurer au minimum une stabilité de clientèle à un CEC;

Attendu qu'à l'automne 2017 la clientèle étudiante a atteint 126 étudiants et que les autorités du Cégep de Thetford ont la presque certitude d'atteindre 150 étudiants dès l'automne 2018 en raison de l'ajout de nouvelles cohortes aux programmes déjà existants;

Attendu que la situation démographique de la MRC de Lotbinière est favorable au maintien d'un CEC;

Attendu que, pour supporter le Campus, la municipalité de Saint-Agapit, la MRC de Lotbinière et le Cégep de Thetford ont fait des choix se traduisant par des investissements qui ne peuvent plus aujourd'hui suivre le rythme du développement du Campus nécessitant ainsi l'appui du MEES;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'appuyer le Cégep de Thetford dans sa démarche pour faire reconnaitre le CEC de Lotbinière auprès du MEES afin de consolider son rôle dans le développement du territoire de la MRC de Lotbinière.

009-01-2018

ADHÉSION À L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2018-2021

Attendu que la MRC de Lotbinière compte sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire pour contribuer à une activité économique dynamique;

Attendu que la MRC de Lotbinière a réalisé un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui vise à soutenir et à diversifier le développement de l'agriculture et de ses filières;

Attendu que l'article 126.3 de la Loi sur les Compétences municipales permet à une MRC de conclure avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relatives à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour

la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu qu'un projet d'entente sectorielle bioalimentaire 2018-2021 est actuellement en préparation prévoyant la participation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les 9 municipalités régionales de comté de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;

Attendu que la participation financière de la MRC de Lotbinière pour cette entente s'établit à :

2018-2019	2019-2020	2020-2021
5 040 $	5 292 $	5 557 $

Attendu que le secteur agroalimentaire constitue une des priorités convenues au sein de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) et que cette entente permet d'agir avec un effet levier pour réaliser des actions structurantes;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de réitérer l'intérêt de la MRC de Lotbinière à renouveler l'entente sectorielle sur le développement du bioalimentaire 2018-2021 dans la Chaudière-Appalaches avec la TACA conformément aux montants présentés ci-haut.

010-01-2018 **DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**

Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

Considérant que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Gibert Breton et résolu :

- d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
- de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

011-01-2018

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Considérant la sanction du 16 juin 2017 de la Loi n°132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Considérant l'ampleur de la tâche en matière de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu :

- de demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- de demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- de demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- de demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévue à la Loi no°132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

- de demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

012-01-2018

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme
Assemblée du conseil du 10 janvier 2018

Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Antoine-de-Tilly	14-11-17	Zonage	2017-637	2018-01
Saint-Antoine-de-Tilly	03-10-17	Zonage	2017-633	2018-02
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	04-12-17	Zonage	163-2017	2018-03
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	04-12-17	Lotissement	164-2017	2018-04
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	04-12-17	Permis et certificats	165-2017	2018-05

013-01-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 277-2017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'un projet de camp scout est en préparation à Saint-Agapit;

Attendu que ce projet n'est pas conforme aux grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le SADR de la MRC de Lotbinière pour rendre conforme ce projet de camp scout et ainsi permettre à ce groupe communautaire de pratiquer ses activités;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 277-2017 s'est tenue le 9 janvier 2018;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 13 septembre 2017 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le règlement numéro 277-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

014-01-2018 **COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018**

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	277 641,23 $
Dépôts directs à faire	662 280,36 $
Prélèvements (Paiements par Accès D)	118 683,28 $
Total des paiements :	1 058 604,87 $
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	244 368,71 $
Plus:	
Versement à la Fiducie (Fonds Post fermeture)	58 396,32 $

015-01-2018 **TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (TREMCA)**

Attendu que les élus de la MRC de Lotbinière ont déjà signifié par résolution l'importance d'adhérer à une table de concertation régionale en Chaudière-Appalaches (204-08-2015 et 275-10-2015);

Attendu qu'en 2015 les modalités de création prévoyaient un coût d'adhésion de 10 000 $ /année et l'affectation d'une ressource à temps partiel pour assurer une représentativité minimale de la table;

Attendu que, le 3 novembre 2016, le comité administratif de la TREMCA confirmait le besoin de maintenir l'organisme et convenait d'une bonification de 2 000 $ par MRC, pour ramener le coût d'adhésion de 10 000 $/année à 12 000 $/année pour l'année 2017;

Attendu que, le 14 décembre 2017, les membres de la table désirent voir passer à 13 000 $ les coûts d'adhésion pour 2018;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de contribuer à la TREMCA à la hauteur de 13 000 $ pour l'exercice financier 2018 à même le fonds de développement du territoire tel que prévu au budget.

016-01-2018

RECONNAISSANCE DE LA CDC LOTBINIÈRE À TITRE D'INSTANCE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Attendu que la CDC Lotbinière regroupe les organismes communautaires et entreprises d'économie sociale oeuvrant en développement social et en lutte à la pauvreté de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la CDC Lotbinière par son rôle et ses instances de concertation est représentative du développement social de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la CDC Lotbinière regroupe 21 organismes membres, plus de 220 travailleurs et travailleuses, plus de 5 000 membres dans les organismes et plus de 1 500 bénévoles;

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnait l'importance du développement social sur son territoire;

Attendu que la MRC de Lotbinière est un partenaire de la CDC Lotbinière et participe à la Table de concertation et de développement communautaire de Lotbinière;

Attendu que l'Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches regroupe 35 membres partenaires régionaux et locaux;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite que le territoire soit représenté au sein de l'Alliance;

Attendu que pour siéger à l'Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches, l'instance doit être reconnue par la MRC;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de reconnaitre la CDC Lotbinière comme instance de développement social de la MRC de Lotbinière.

017-01-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 47.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général